

INSCRIPTIONS

en Accueils de Loisirs

de plusieurs enfants d'une même famille
maternels et élémentaires (fratries)

MODE D'EMPLOI A CONSERVER

Périodes d'inscriptions Été :
jusqu'au 22 juin 2020 pour le mois de juillet
jusqu'au 22 juillet 2020 pour le mois d'août

Remplir le bulletin d'inscription et l'adresser :

par courrier à :

Maison municipale des familles
Direction Enfance-Loisirs
Pôle Inscriptions Enfance-Loisirs
32/34 boulevard Netwiller - 31200 Toulouse

par mail à :

accueil.enfance@mairie-toulouse.fr

RAPPELS

- ✓ Les enfants âgés de moins de 4 ans peuvent s'inscrire à la demi-journée.
- ✓ Les enfants âgés de moins de 6 ans inscrits à l'école élémentaire à la rentrée de septembre 2020 peuvent s'inscrire sur un Accueil de Loisirs élémentaire uniquement à partir du mois d'août.
- ✓ Les enfants inscrits en Accueil de Loisirs maternel ne peuvent pas utiliser les bus de convoyage.
- ✓ Le bulletin est traité par ordre chronologique d'arrivée et en fonction des places disponibles.
- ✓ Les demandes d'inscription sont recevables à condition que le DUI soit complet et réactualisé. Les dossiers complets seront traités en priorité.
- ✓ Les demandes non satisfaites feront l'objet d'une réponse personnalisée (au delà du nombre de choix obligatoires)
- ✓ Le paiement doit être effectué dans la semaine qui suit la réception de la facture.
- ✓ **Informez-nous en cas de modifications (adresse, téléphone, santé ...)**

Le bulletin d'inscription de fratrie simplifie vos démarches mais n'accorde aucune priorité.

ANNULATIONS et REMBOURSEMENTS

Extrait du Recueil des Tarifs des Services Publics de la Ville de Toulouse
(Conseil Municipal du 14 juin 2019)

- ✓ Seules les demandes d'annulation et de remboursement pour raison de santé ou familiale (décès) seront étudiées. Elles doivent être signifiées **par écrit 14 jours calendaires maximum suivant le 1^{er} jour d'absence (ou la date du décès), cachet de la poste ou date de dépôt au service faisant foi, soit à la Maison municipale des familles, soit par courrier, soit par mail.**
- ✓ Le remboursement ne sera effectif qu'à compter du 4^{ème} jour d'absence en cas de maladie et sans délai de carence en cas d'hospitalisation.
- ✓ Les demandes d'annulation et de remboursements sont téléchargeables sur le site « www.toulouse.fr » et à adresser pour les :

Accueils de Loisirs fratries	
Par courrier	Pôle Inscriptions Enfance-Loisirs
Par mail	annulation.inscription.del@mairie-toulouse.fr
Sur le lieu d'inscription	Maison municipale des familles Ouvert de 9h/12h30 - 13h30 à 17h - Fermé le Jeudi

Pour tout autre motif, veuillez contacter le lieu d'inscription au 05 36 25 25 25 (fermé le jeudi) ou par mail : Accueil.Enfance@mairie-toulouse.fr